

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20241217-2024-66-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Publication : 19/12/2024

**OBJET :**

**Communication relative  
à l'état des crédits  
budgétaires consommés  
en date du 20 novembre  
2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le quatre décembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

**Étaient présents :**

**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :

*Vincent BEDU,*

*Philippe GOUJON,*

*Patrice LECLERC,*

**Au titre du Conseil de Paris :**

**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Denis LARGHERO,*

En téléconférence :

*Josiane FISCHER,*

**Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :**

En téléconférence :

*Frédéric MOLOSSI,*

**Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :**

En téléconférence :

*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Jean-Michel VIART*

En téléconférence :

*Philippe GUNDALL,*

**Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :**

En téléconférence :

*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

Nombre des membres  
composant le  
Comité syndical ..... 31

En exercice..... 31

Présents à la  
Séance ..... 12

Représentés  
par mandat ..... 6

Absents ..... 13

**Étaient absents excusés :**

*Sylvain BERRIOS,  
Sylvain RAIFAUD,  
François VAUGLIN,  
David ALPHAND,  
Jean-Noël AQUA,  
Pierre RABADAN,  
Pénélope KOMITÈS,  
Dan LERT,  
Jérôme LORIAU,  
Magalie THIBAUT,  
Mohamed CHIKOUCHE,  
Laurence COULON,  
Annie DUCHENE*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**

*François-Marie DIDIER donne pouvoir à François-Marie DIDIER  
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO  
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI  
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER  
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les réalisations budgétaires font l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, notamment, dans l'objectif d'amélioration du taux d'exécution du budget.

Le budget primitif de Seine Grands Lacs pour 2024 a été approuvé le 11 décembre 2023 pour un montant global de 101,54 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 23,83 M€, dont 17,6 M€ de dépenses réelles, et la section d'investissement à 77,71 M€, dont 57,95 M€ consacrés à la Bassée.

Le budget supplémentaire pour 2024 a été approuvé le 24 juin 2024 pour un montant global de 171,69 M€ avec une section de fonctionnement de 30,04 M€ (dont 19,29 M€ de dépenses réelles) et une section d'investissement de 141,65 M€ (dont 80,65 M€ de dépenses réelles).

Le taux de réalisation global des dépenses réelles d'investissement subit donc significativement en 2024 l'impact du projet de la Bassée (75,11 M€), qui représente plus de 93 % des prévisions de dépenses d'investissement réelles. C'est pour cela que l'état de consommation des crédits vous est présenté en distinguant le projet de la Bassée des dépenses d'équipement dites « courantes ».

Au global, les taux de réalisation à la date du 20/11/2024 sont les suivants :

Fonctionnement 2024 au 20/11	16 099 205,67 €	83,42%
Investissement 2024 au 20/11	47 820 589,77 €	59,29%

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement est plus élevé que les années précédentes (74,78% au 30/11/2023 ; 79 % au 30/11/2022), qui s'explique par les recrutements faits au sein du pôle comptabilité.

En section d'investissement au 20/11/2024, le taux de consommation des dépenses réelles *hors Bassée* est de 37,42% (8,50 M€ dépensés) et les prévisions de *dépenses Bassée* ont été exécutées à 67,86 % (39,32 M€ dépensés). Comparativement à l'année 2023, le taux de dépenses *Hors Bassée* est plus important (12,38 % au 30/11/2023 soit 9,96 M€) et le taux de dépenses *Bassée* (81,24 % au 30/11/2023 soit 44,76 M€) est en diminution mais des situations dont les montants sont élevés sont en attente de paiement.

Les décaissements liés au chantier de la Bassée vont s'accélérer sur la fin d'année compte tenu de l'avancement des travaux nécessaires à la réalisation de la mise en eau test. Pour les travaux de réhabilitation de la Digue de la Morge commencés en juin 2024, 5 situations de travaux ont été décaissées pour un montant de 2,37 M€. La 6<sup>ème</sup> situation a été réceptionnée pour un montant de 1,9 M€ non décaissé à ce jour.

58,33 M€ ont été décaissés en date du 20 novembre au total (à titre complémentaire un bordereau de 3,48 M€ est en attente de paiement et d'autres bordereaux d'un montant de plus de 2 M€). A cette même date, le niveau de trésorerie est de 2,64 M€. Les frais financiers sont estimés à 2,325 M€ dont 2,120 M€ sont liés au remboursement de la dette. Cette hausse significative attendue est liée au remboursement de nouveaux emprunts mobilisés en 2023 et 2024 :

- deux emprunts d'équilibre contractés auprès de l'AFL de 5 M€ chacun, mobilisé respectivement en juillet puis en octobre 2024,
- un emprunt contracté auprès de la CDC en 2023 de 2.7 M€ pour le financement de travaux d'infrastructure de prévention des inondations à Mathaux avec un démarrage de remboursement en 2025,
- un emprunt à taux bonifié à venir auprès de la CDC de 6.6 M€ pour le financement des travaux de renforcement des parements de la digue de la Morge avec un début de remboursement en 2025.

Par ailleurs, trois versements sont attendus aux titres :

- des subventions Bassée de l'État correspondant au 6<sup>ème</sup> acompte de l'action 6.2.8 dite « demande globale » d'un montant de 3,4 M€ ;
- 2,9 M€ de contribution exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris ;
- du FCTVA d'un montant de 9,1 M€ attendu pour le 12 décembre 2024.

Concernant **les dépenses de personnel**, le taux de consommation au 31 octobre est de 83,83 % des crédits, ce qui est plus important par rapport à la même période 2023 (73,64 % en 2023, 78,21 % en 2022) compte tenu des prises de poste effectuées durant l'année 2024.

Vous trouverez ci-dessous les graphiques récapitulatifs des évolutions comparées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la communication présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré

**À l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de sa communication relative à l'état des crédits consommés.

Le Président,



Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Président de la Métropole du Grand Paris

### LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Taux de consommation comparés des dépenses réelles



